



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Règlement #2025-12-22

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2014-05

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE Monsieur Éric Chastenay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2025-12-22** modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le règlement vise à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- préciser les normes concernant les revêtements extérieurs permis;
- permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires;
- permettre les conteneurs comme structure de bâtiment;
- exiger un facteur d'atténuation F3 pour les installations d'élevage de veaux de lait à moins de 1,5 km du périmètre d'urbanisation;
- modifier le plan de zonage pour faire correspondre la zone agricole transposée, inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre à la zone M-02 et retirer la couche des îlots déstructurés;
- corriger la marge latérale sur rue de 66 mètres pour 6 mètres dans la zone M-05.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 11 NOVEMBRE 2025.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat l'avis public portant sur le [règlement #2025-12-22 règlement modifiant le règlement de zonage #2014-05], en affichant une copie de cet avis le 11 novembre 2025 à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 11 novembre 2025.



Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière